

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-195

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / S CPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-08-10-00038 - **??** Arrêté préfectoral S CPP-PCIT n° 43-2022 portant délégation de signature en matière de notification des taux d imposition des taxes directes locales à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-10-00038

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 43-2022 portant
délégation de signature en matière de
notification des taux d'imposition des taxes
directes locales à M. Jean-Michel BLANCHARD,
directeur départemental des finances publiques
de la Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 43-2022 portant délégation de signature en matière de notification des taux d'imposition des taxes directes locales à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie

La secrétaire générale
chargée de l'administration de l'État dans le département

Vu les articles D.1612-1 à D.1612-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Jean-Michel BLANCHARD, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Savoie,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, en qualité de préfet du Morbihan, à compter du 10 août 2022,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 83-2020 portant délégation de signature en matière de notification des taux d'imposition des taxes directes locales à M. Jean-Michel BLANCHARD, directeur départemental des finances publiques de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **M. Jean-Michel BLANCHARD**, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Savoie, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

du département les différents états indiquant notamment, conformément aux articles D.1612-1 à D.1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

Article 2 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 83-2020 portant délégation de signature en matière de notification des taux d'imposition des taxes directes locales à **M. Jean-Michel BLANCHARD**, directeur départemental des finances publiques de la Savoie, est abrogé.

Article 3 : M. le directeur départemental des finances publiques de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 10 août 2022

La secrétaire générale chargée de
l'administration de l'État dans le département

Signé : Juliette PART